

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-289 du 20 octobre 1978

portant nomination des Camarades
CALMON Georges et GAGLOZOUN Dossou
en qualité de Professeurs à l'Ecole
Normale Supérieure.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N°76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement modifié par le décret N°78-173 du 6 Juillet 1978 ;
VU le décret N°76-46 du 19 Février 1976 déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N°78-174 du 6 Juillet 1978 ;
VU l'ordonnance N°75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères ;
Sur proposition du Président du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 Octobre 1978,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Les personnes dont les noms suivent sont nommés Professeurs à la Section des Sciences Sociales de l'Ecole Normale Supérieure, cumulativement avec leurs fonctions actuelles :

- Espagnol : Camarade CALMON Georges,
- Allemand : Camarade GAGLOZOUN Dossou.

ARTICLE 2 - Les camarades ci-dessus doivent prendre en main l'organisation, la responsabilité et le bon fonctionnement de la Section, chacun dans sa discipline et doivent, en vue de mener à bien l'enseignement de la matière concernée, recourir au concours d'autres Professeurs de l'Université Nationale du Bénin ou des Collèges d'Enseignement Moyen Général, en accord avec le Directeur et les Collèges d'Enseignants de l'Ecole Normale Supérieure.

.../...

ARTICLE 3 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 20 octobre 1978

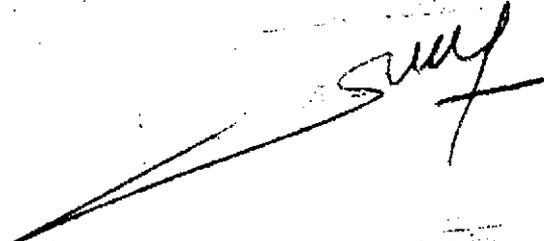
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Enseignements
Technique et Supérieur

Le Ministre de l'Enseignement
du Premier Degré.


Augustin HONVOH


Vincent GUEZODJE

Le Ministre des Finances,

Ampliations : PR 8 CC du PRPB
4 CS 6 METS-MEPD 8 Autres Mi-
nistères 13 - SGG 4 SPD 2 IGE
et ses Sections 4 ENS 4 - In-
téressés 2 - DPE-DAJL-INSAE 6
DCCT-ONEPI-Gde Chanc.3 DPE au
MEPT 2 - DB-DCF-Solde 6 Trésor
4 BN-UNB-FASJEP 6 JORPB 1


Isidore AMOUSSOU